



## **La formation à distance, un élément-clé pour le développement du réseau collégial**

Avis présenté à Monsieur Yves Bolduc, ministre  
de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

Décembre 2014

## Table des matières

Introduction.....	2
Recommandations.....	3
Les défis actuels des collèges.....	5
Le Cégep à distance, un incontournable dans la formation à distance au Québec.....	6
L'évolution de la formation à distance à l'ordre collégial.....	7
Planification et coordination sont maintenant nécessaires.....	8
Les bénéfices de notre proposition : déploiement sur tout le territoire, accès pour tous, optimisation des ressources et ouverture à l'international.....	10
Des conditions préalables au déploiement de la formation à distance.....	12
En conclusion.....	13
Annexe 1.....	15
Annexe 2.....	16
Annexe 3.....	17

## FICHE-SYNTHÈSE

Avis sur la Formation à distance présenté à Monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

### **CONTEXTE :**

Le développement de la formation à distance (FAD) représente un défi pour tous les réseaux d'enseignement supérieur, notamment le réseau collégial, dans un contexte où la concurrence et la mondialisation de l'enseignement supérieur s'entrecroisent avec une évolution socioéconomique et démographique décroissante au Québec. Dans le cas précis du réseau collégial, ce défi doit être porté par l'ensemble des acteurs actifs et coordonné par un organisme fédérateur collégial existant.

### **FAITS SAILLANTS DU DOSSIER :**

Pour plusieurs collèges, le contexte de l'évolution socioéconomique et démographique décroissante rend difficile le maintien de certains programmes d'études, notamment en formation technique et en région.

Le réseau collégial se doit aussi de moderniser et de diversifier ses modes de diffusion de la formation pour répondre aux attentes des clientèles étudiantes habituées à une utilisation quotidienne des technologies de l'information et des communications.

Au cours des dernières années, plusieurs collèges et différents organismes du réseau collégial ont expérimenté des projets de FAD, sur la base d'initiatives institutionnelles ou de regroupements de quelques collèges, mais rarement dans une perspective réseau.

Les compétences et expertises sont là, mais agissent de façon non concertée.

### ***Avis soumis à Monsieur le Ministre :***

Le développement rationnel et organisé de la formation collégiale à distance doit se faire sous le leadership du réseau collégial, appuyé par une stratégie ministérielle et sous la coordination d'un organisme fédérateur existant, réunissant à la fois l'expertise et les processus éprouvés, garants de l'efficacité de ce mode de formation. Le Comité-conseil du Cégep à distance, élargi de quelques membres, réunit ces conditions et est prêt à tenir ce rôle de fédérateur.

De son côté, le Cégep à distance, fort de près de 25 ans d'expérience, possède l'expertise et les dispositifs éprouvés pour développer la FAD, dans son mode autoportant et asynchrone, et pour soutenir les collèges dans le développement des modes synchrones et hybrides que demandent la formation technique et l'exportation de notre modèle.

Cinq recommandations vous sont proposées, visant le maintien et le développement d'une offre de formation collégiale concertée, à distance, notamment technique, sur tout le territoire, et une harmonisation des cartes de programme en FAD.

## Introduction

Monsieur le Ministre,

M. Guy Demers introduisait le *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, déposé en juin 2014, avec ces lignes :

*Il a été maintes fois démontré que les cégeps et les collèges privés ont contribué à augmenter de façon significative l'accès aux études universitaires et à former des techniciens qui répondent à une grande diversité de besoins de main-d'œuvre qualifiée sur l'ensemble du territoire.*

*Toutefois, dans les années qui viennent, tous les établissements du réseau collégial seront confrontés à une dure réalité, soit celle de la baisse de l'effectif étudiant, conséquence de la chute démographique qui touche déjà les établissements d'enseignement primaire et secondaire et même certains collèges. Il convient donc de s'interroger sur les changements qui pourraient être faits pour atténuer les conséquences de cette réalité sur la viabilité des programmes et sur la vitalité des collèges, dont certains seront plus lourdement touchés. À cela s'ajoutent certaines problématiques mises en évidence depuis quelques années concernant l'offre de formation collégiale, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue<sup>1</sup>.*

Le développement harmonisé de la formation à distance (FAD) et son déploiement structuré et concerté représentent un défi pour tout le Québec et notamment pour le réseau collégial. Ce défi doit être porté par l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. Dans le cas particulier du système collégial, nous avons voulu partager nos réflexions et nous avons consulté les directeurs généraux et les directrices générales des collèges lors du forum des 12 et 13 novembre 2014. La vision et les recommandations qui s'ensuivent, que nous mettons ici de l'avant, ont reçu un accueil favorable, pour ne pas dire unanime, de leur part.

Du travail reste à faire pour établir les processus et les modalités de fonctionnement opérationnel lors de la mise en œuvre des projets, mais la volonté d'une meilleure planification et d'une plus grande harmonisation du développement des programmes en FAD a été clairement exprimée et saluée. Les grands principes sur lesquels les collèges se sont entendus vous sont présentés dans les pages qui suivent et pourraient facilement être appliqués à tous les ordres d'enseignement.

Cinq recommandations visant le développement et le déploiement concerté et harmonisé de la FAD au Québec et dans le réseau collégial vous sont donc présentées dans cet avis.

---

1. Guy Demers, *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, juin 2014.

## Recommandations

À plusieurs reprises au cours des 10 dernières années, le Cégep à distance a fait des représentations auprès du Ministre et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) et des différentes instances qu'il avait créées<sup>2</sup>. Les lettres, mémoires ou avis présentés faisaient tous la démonstration, appuyée de nombreux exemples, de la contribution unique du Cégep à distance au développement de la FAD au Québec. C'est par sa complémentarité avec les collèges et par les services de soutien qu'il a toujours offerts aux différents partenaires, ministères ou établissements d'enseignement supérieur que le Cégep à distance a su soutenir l'innovation technologique et pédagogique nécessaire à la FAD au XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour toutes ces raisons et celles énumérées dans les pages de cet avis, nous recommandons au Ministre :

1. de reconnaître l'expertise unique du Cégep à distance en :
  - a. reconduisant son mandat actuel dans le domaine de la conception, de la production et de la diffusion par la FAD des programmes d'études collégiales pour lesquels on lui confie ces mandats, peu importe le mode de diffusion; et dans le cadre de son rôle unique en recherche, en développement et en transfert de connaissances en FAD;
  - b. élargissant la composition de son comité-conseil afin d'assurer une plus large représentation des intervenants en FAD au Québec et d'y intégrer des représentants du milieu du travail (p. ex. un membre de la Commission des partenaires du marché du travail) dans le but d'agir comme organisme fédérateur en FAD;
  - c. lui accordant un rôle et des responsabilités élargies, basés sur son expertise unique en concertation et en intégration réseau, et en lui assurant d'être partie prenante à toutes les tables dont l'objet serait le développement et/ou le déploiement de la FAD au Québec;
  - d. lui accordant un rôle de coordination, en étroite collaboration avec le réseau collégial, du développement et du déploiement de la FAD afin d'assurer :
    - i. le développement harmonisé des programmes collégiaux techniques et le maintien de l'offre de formation préuniversitaire et technique à distance;
    - ii. l'accès élargi à tous les étudiants du Québec aux programmes collégiaux, notamment techniques, sur tout le territoire;
    - iii. la possibilité pour tous les étudiants de suivre le programme de leur choix tout en demeurant dans leur région respective;
    - iv. un meilleur arrimage entre la formation collégiale et les besoins du marché de l'emploi régional.

---

2. Février 2002, *Plan de réinvestissement pour le développement de la formation à distance au Centre collégial de formation à distance*, document présenté à la Direction du soutien aux établissements d'enseignement supérieur.

Janvier 2003, *Financement du Cégep à distance*, dossier adressé à M. Robert Poulin, directeur de la Direction du soutien aux établissements d'enseignement supérieur.

Mai 2004, *La formation à distance, un atout pour le système d'enseignement collégial*, mémoire présenté par le Cégep à distance au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial.

Nous recommandons aussi au Ministre :

2. de prioriser, en concertation avec le réseau collégial, les programmes techniques à développer et à déployer sur tout le territoire en adéquation avec les besoins du marché du travail local;
3. de déléguer au Comité-conseil du Cégep à distance le soin d'établir les mécanismes, structures et infrastructures nécessaires afin de mettre en œuvre le plan de développement établi par le Ministre;
4. de réviser la répartition des budgets actuels afin d'affecter des enveloppes spécifiques au soutien de projets expérimentaux en lien avec le développement des programmes techniques à distance;
5. d'affecter les ressources et les budgets nécessaires afin de soutenir le développement harmonisé et le déploiement concerté de la formation technique à distance.

## Les défis actuels des collèges

L'évolution démographique au Québec et les prévisions d'effectifs au collégial laissent entrevoir une baisse du nombre d'élèves qui fréquenteront un établissement d'enseignement collégial au cours des 10 prochaines années. Pour plusieurs collèges, cette réalité met à risque le maintien de certains programmes d'études, notamment en formation technique et en région. Pourtant, malgré le fait qu'elle pourrait répondre à une logique économique, la fermeture de ces programmes signifierait une baisse d'accessibilité à une formation collégiale diversifiée partout au Québec, principe à la base de la création des cégeps, et entraînerait des coûts élevés pour le respect des conventions collectives.

Dans le même ordre d'idées et pour faire face à la situation des petites cohortes et des programmes en difficulté, la question de l'harmonisation des cartes de programmes fait rapidement surface et tous en sont conscients.

Outre la problématique de la baisse des effectifs, le réseau collégial fait également face à une autre réalité, celle de la nécessité de moderniser et de diversifier ses modes de diffusion de la formation pour répondre aux attentes des clientèles étudiantes habituées à une utilisation quotidienne des technologies de l'information et des communications.

Enfin, dans un contexte de mondialisation, l'accès à la formation n'a plus de frontières. L'offre de formation en provenance du monde de la francophonie est de plus en plus accessible aux étudiants québécois francophones et elle est encore plus large pour ceux d'expression anglaise. De la même façon, l'offre de formation collégiale québécoise pourrait devenir accessible à l'ensemble du monde francophone, ouvrant ainsi de grandes possibilités d'ouverture de nouveaux marchés et de coopération internationale.

C'est dans ce contexte de la nécessité du maintien et de l'offre de programmes harmonisés sur tout le territoire, de la diffusion la formation autrement et d'ouverture sur le monde que nous situons notre réflexion sur le déploiement de la FAD et sur le rôle que peut y jouer le Cégep à distance. La FAD constitue un levier stratégique pour faire face aux nouvelles réalités et aux défis qui sont nôtres, si celle-ci est bien coordonnée et structurée. Un consensus est établi en ce sens dans le réseau collégial.

## Le Cégep à distance, un incontournable dans la formation à distance au Québec

En faisant le choix, depuis 1991, de canaliser le financement du développement et de la recherche en FAD au Cégep à distance, le Ministre a permis de concentrer l'expertise et, en conséquence, d'en optimiser les coûts. Du coup, il s'assurait d'un retour sur investissement positif sur l'ensemble des activités s'y rattachant.

Le Cégep à distance est ainsi devenu une référence incontournable en FAD de type asynchrone et autoportante<sup>3</sup>. Son expertise dans les autres modes de diffusion de la FAD est importante, sinon unique au Québec. Avec une offre de plus de 300 cours ou modules en mode autoportant et asynchrone, une vingtaine de nouveaux cours en développement en approche pédagogique plurimédia et modulaire, touchant différents programmes de formation générale, préuniversitaire, en science humaine ou technique; avec plus de 18 000 étudiants et quelque 32 000 inscriptions-cours par année, le Cégep à distance réalise avec assurance, année après année, son rôle en FAD dans le réseau collégial tant pour ses étudiants inscrits que ceux en commandite.

De plus, par son service de recherche et développement, le Cégep à distance s'est toujours tenu aux avant-postes des développements technologiques et pédagogiques. Les projets qu'il a menés avec des partenaires de divers milieux l'ont aussi amené à expérimenter différentes approches innovantes et expérimentales de FAD, en mode synchrone<sup>4</sup> et hybride. Afin d'être en mesure de répondre plus rapidement et plus efficacement aux diverses demandes des collèges ou d'autres partenaires, le Cégep à distance a restructuré, au printemps 2014, son équipe de R et D pour former une équipe de spécialistes affectés au développement de projets innovateurs et à la recherche appliquée à la FAD. Le nouveau Centre d'expertise et de transfert en enseignement numérique et à distance (CETEND) regroupe ses activités sur trois axes : un laboratoire de recherche et de développement, des services-conseils en technopédagogie et des services clés en main. Pour le Cégep à distance, il s'agissait de distinguer son volet formation, qui existe dans un environnement règlementé et normé (conception, production des cours en fonction des devis, organisation scolaire et encadrement des étudiants), de son volet consultation (recherche, développement et services), qui lui, exige une approche et une organisation plus souples et des solutions plus immédiates.

Nous ne reprenons pas ici la démonstration de l'ensemble des réalisations des 25 dernières années du Cégep à distance. Cela a été largement fait dans les échanges cités avec le ministère et les documents qui en font état peuvent être consultés. Par contre, nous insistons sur le rôle majeur que le Cégep à distance doit jouer au moment où le déploiement de la FAD se présente comme un élément de solution à certains problèmes vécus en enseignement supérieur, particulièrement dans une période de compressions budgétaires où l'optimisation de l'utilisation des ressources est essentielle.

---

3. On appelle formation asynchrone et autoportante celle où l'étudiant chemine individuellement au moment qui lui convient et à l'aide de matériel entièrement développé à l'avance et contenant tout ce dont il a besoin pour son apprentissage.

4. La formation synchrone est un mode d'enseignement de groupe à distance qui fait appel à différents supports pédagogiques et technologiques et exige l'intervention d'enseignants qui transmettent, d'une façon ou d'une autre, le contenu du cours.

En réitérant le rôle du Cégep à distance à l'égard du développement de la FAD :

- le Ministre en facilitera le déploiement harmonisé, et ce, à l'échelle du réseau collégial et à l'échelle internationale;
- il s'assurera que tous les programmes offerts à distance soient de qualité égale et accessibles sur tout le territoire pour tous les étudiants désireux de les suivre.

Sous la coordination de son comité-conseil modifié, le Cégep à distance :

- soutiendra par la recherche et avec des services-conseils personnalisés le développement et le déploiement de la FAD synchrone ou hybride;
- demeurera responsable du développement et de la prestation de la formation asynchrone et autoportante.

## L'évolution de la formation à distance à l'ordre collégial

C'est le modèle de FAD asynchrone et autoportant qui a prévalu pendant longtemps dans le réseau collégial. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le Cégep à distance a reçu, en 1991, le mandat et le financement pour le développement de ce mode de FAD. Compte tenu des coûts élevés du développement du matériel de formation et de la mise en place d'une infrastructure d'encadrement des étudiants différente (entrée et sortie variable), ce modèle de formation s'est concentré au Cégep à distance. Au cours de la dernière décennie, le Cégep à distance a modernisé son matériel pédagogique en adoptant une approche plurimédia et a résolument intégré les communications 2.0 et 3.0 dans ses expérimentations et ses modes de diffusion et d'encadrement des étudiants. Il a aussi diversifié ses types d'intervention auprès des collèges en leur offrant, par exemple, des services personnalisés de soutien technopédagogique. Cela a pris différentes formes, comme l'élaboration de matériel adapté à des besoins spécifiques de formation, le transfert de connaissances via des services-conseils, la collaboration à des projets expérimentaux et/ou de diffusion de formation hybride, ou encore des sessions de formation pour le personnel.

Au cours des dernières années, plusieurs collèges et organismes du réseau collégial ont aussi expérimenté des projets de FAD, selon un modèle synchrone ou selon des formules mixtes. Toutefois, ces expérimentations se sont souvent faites sur la base d'initiatives institutionnelles ou de petits regroupements de collèges, parfois avec la collaboration du Cégep à distance, mais rarement dans une perspective réseau. Peu d'appels de projets ont été faits et les résultats des expérimentations sont généralement demeurés la propriété des organismes participants. Ces expérimentations et projets sont signes d'une saine vitalité de la FAD et d'une urgence d'agir pour répondre à des problèmes réels vécus par les collèges et leurs étudiants. Nous ne pouvons ignorer ces expertises et nous souhaitons mettre de l'avant une approche concertée pour mieux tirer profit de ces expériences et investissements. Cette concertation se fera via un comité-conseil élargi du Cégep à distance, plus ouvert aux parties prenantes en FAD et intégrant des représentants du milieu

du travail (par exemple un membre de la Commission des partenaires du marché du travail). Ainsi constitué, le comité-conseil agira pleinement comme un organisme fédérateur en FAD.

On sait donc que l'offre et l'expertise en FAD au Québec sont importantes, mais qu'elles sont par contre peu et mal connues. Les différentes et multiples organisations impliquées dans la FAD peinent à se concerter et c'est toute la promotion de ce type de formation qui en paie le prix. On pourrait même croire à un retard plus grand qu'il en est vraiment, par rapport au reste du Canada et peut-être même de la francophonie. Le site Web du Cégep à distance bénéficie d'un large auditoire, un des plus importants en FAD au Québec. La promotion de la FAD, coordonnée par le Cégep à distance, offrira une fenêtre incomparable sur les capacités et le dynamisme du Québec en la matière, en diffusant l'ensemble des programmes et des cours disponibles, tous ordres confondus. De plus, cette coordination permettra de mettre sur pied une base de données publique regroupant l'ensemble des expertises individuelles ou collectives en FAD, favorisant ainsi la promotion, mais aussi l'accès et la réutilisation de ces expertises, en plus de la collaboration entre individus, collègues et autres organismes.

En réitérant le rôle du Cégep à distance à l'égard de la coordination et de la promotion de la FAD, le Ministre encouragera une concertation accrue et recherchée, tout en répondant au besoin criant d'une meilleure coordination du partage, du transfert, de la promotion et de la diffusion de l'information entourant la disponibilité de l'offre et de l'expertise distribuée plus localement en FAD au Québec, tous ordres confondus.

## Planification et coordination sont maintenant nécessaires

Les ressources et l'expertise nécessaires au déploiement de la FAD sont donc présentes dans le réseau collégial. Elles doivent maintenant être canalisées et optimisées de façon à ce que le développement se fasse dans une perspective concertée, en réseau, tout en favorisant l'autonomie et les initiatives propres aux différents milieux.

Faudrait-il donc envisager que la coordination des ressources et des services existants se fasse à l'intérieur d'une nouvelle structure, comme le propose le *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*<sup>5</sup>? Dans un contexte d'austérité financière où l'on cherche à alléger les structures dans tous les organismes, cela ne nous semble pas la meilleure option. Ni le Ministre ni les collèges ne peuvent se permettre de disperser les ressources humaines et financières disponibles.

Dans le préambule de l'Entente concernant le Cégep à distance, le Ministre affirme qu'il veut « favoriser la rationalisation des ressources disponibles pour le développement de la formation à distance et son intégration harmonieuse au système d'enseignement collégial et associer les établissements d'enseignement collégial à la définition des orientations et des priorités de développement de la formation à distance au collégial<sup>6</sup> ». Pour ce faire, le

5. Guy Demers, *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, juin 2014, recommandation 7 : La formation à distance, p. 5 et 6.

6. Entente concernant le Cégep à distance du collège de Rosemont, signée en 1991 et renouvelée tous les cinq ans depuis, la dernière fois étant en 2011.

financement de la FAD a été concentré au sein d'un seul organisme et les collèges ont été associés aux orientations et au choix des priorités de développement, par la création d'un comité-conseil<sup>7</sup>. Une des fonctions de ce comité-conseil est de donner son avis au Ministre sur tout sujet relié à la FAD à l'ordre d'enseignement collégial, notamment sur les sujets suivants : les orientations générales et les priorités de développement du Cégep à distance, les maillages à établir et à maintenir entre le Cégep à distance, les établissements d'enseignement collégial, les organismes intéressés à la FAD et le ministère<sup>8</sup>.

La fonction assignée par le Ministre au Comité-conseil du Cégep à distance correspond largement à celle définie dans le *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*, où on fait mention du consortium à mettre en place (rec. 7). Certaines responsabilités, que l'auteur, M. Demers, attribue au consortium, ne sont pas précisément formulées dans l'Entente concernant le Cégep à distance. Ainsi en est-il du mandat de dresser un inventaire des meilleures pratiques en matière de FAD et les diffuser, ainsi que de celui consistant à mettre en place un guichet unique d'information permettant de diffuser à l'ensemble de la population les cours et les programmes de formation initiale et de formation continue disponibles à distance et offerts par tous les établissements du réseau<sup>9</sup>. Toutefois, ces deux mandats sont déjà, mais partiellement remplis par le Cégep à distance, puisque, d'une part, son service de recherche procède depuis toujours à l'évaluation des projets expérimentaux et pourrait aisément faire l'inventaire des meilleures pratiques collégiales. D'autre part, comme mentionné plus haut, il possède déjà un des sites Web le plus fréquentés au Québec en matière de FAD et il pourrait facilement élargir son spectre de diffusion et y intégrant l'ensemble des formations à distance disponibles ainsi que les expertises individuelles ou institutionnelles.

#### Un consensus au niveau collégial :

Le modèle que nous proposons ici, confirmant le rôle fédérateur du Comité-conseil du Cégep à distance en regard du développement de la FAD, a été présenté aux directions générales des collèges (notamment sous la forme d'un tableau illustrant les interactions entre les différentes instances – voir l'annexe 1). Ce modèle a fait consensus auprès des directeurs généraux et des directrices générales des collèges. Nous croyons donc que le Ministre devrait l'adopter et le mettre en œuvre, en confiant au Comité-conseil du Cégep à distance, comme proposé, le mandat de la planification et de la coordination du développement et du déploiement de la FAD à l'ordre collégial. Pour cela, les responsabilités du comité-conseil devraient être réaffirmées et les cibles de développement précisées. Aussi, sa composition devrait être élargie pour intégrer des représentants d'autres organismes impliqués en FAD.

7. Le comité-conseil est composé de douze membres, dont neuf sont nommés par le Ministre. Au moins quatre des membres nommés par le Ministre proviennent du secteur public de l'enseignement collégial, dont un d'un collège anglophone. Un membre provient du secteur collégial privé. Les autres membres représentent le ministère et trois personnes représentent le Collège de Rosemont et le Cégep à distance. Art. 7 de l'Entente concernant le Cégep à distance.

8. Art. 8 de l'Entente concernant le Cégep à distance.

9. *Ibid.*, p. 5.

## Les bénéfices de notre proposition : déploiement sur tout le territoire, accès pour tous, optimisation des ressources et ouverture à l'international

La mise en œuvre de notre proposition permettra au Ministre d'atteindre rapidement et au meilleur coût possible un développement planifié et optimal de la FAD.

L'offre de formation technique à distance pourra être déployée sur tout le territoire de manière concertée et harmonisée, d'où une amélioration réelle de l'accessibilité à l'enseignement supérieur pour tous les citoyens et étudiants du Québec .

Le maintien des programmes actuellement en difficulté partout sur le territoire, en plus de favoriser l'accès à la formation, représente aussi des économies substantielles, puisque cela élimine les coûts élevés de la fermeture d'un programme.

La possibilité d'offrir la formation collégiale à l'international permettra aux collèges de recruter de nouvelles clientèles et d'avoir accès à de nouveaux marchés en matière de formation continue et de formation aux entreprises. Le réseau collégial québécois pourra ainsi jouer un rôle de leader en formation technique dans la francophonie et bénéficier de retombées économiques importantes.

En utilisant les ressources qualifiées déjà disponibles dans le réseau collégial et en facilitant les maillages entre les collèges et entre les organisations par des appels d'offres sur des projets, notre proposition permet aussi une utilisation optimale des ressources. Elle favorise ainsi la collaboration réelle, le transfert effectif de l'expertise et des connaissances acquises par certains à partir des fonds publics.

De plus, la mise en place d'un portail fédérateur d'information et de promotion des programmes de FAD offerts évitera le dédoublement des ressources et concentrera l'information, au bénéfice de la clientèle.

Enfin, la modernisation et la diversification des modes d'enseignement ne pourront que contribuer à rendre les études collégiales plus attrayantes et accessibles pour la clientèle et plus adaptées aux modes actuels d'apprentissage et de communication. Ainsi nous répondrons mieux aux attentes et aux besoins des individus, des étudiants et des entreprises et, surtout, nous contribuerons de façon marquée à la motivation et à l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaire.

Bénéfices	Bénéficiaires	Étudiants	Collèges	Communautés locales	Québec
L'accès à une offre de formation collégiale élargie et notamment technique à distance sur tout le territoire et personnalisée/localisée					
Des économies substantielles en évitant les couts élevés de fermeture d'un programme					
<p>L'internationalisation de l'offre de formation collégiale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement de nouvelles clientèles</li> <li>• L'accès à de nouveaux marchés en matière de formation continue et services aux entreprises.</li> <li>• Un positionnement de leader dans le monde de la francophonie, notamment en formation technique.</li> </ul>					
<p>L'optimisation de l'utilisation des ressources et du transfert d'expertise</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En utilisant les ressources qualifiées, déjà disponibles dans le réseau collégial</li> <li>• En facilitant les maillages entre les collèges et entre les organisations par des appels d'offres sur des projets</li> </ul>					
Un portail unique de diffusion de l'Offre de formation et de promotion des expertises					
<p>Augmentation de la persévérance et de la réussite étudiante</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La modernisation et la diversification des modes d'enseignement contribue directement à rendre plus attrayante et accessible la formation.</li> <li>• Quand les étudiants persèverent, ils réussissent!</li> </ul>					
Maintien des forces vives en région					
Meilleur adéquation entre la formation et les besoins du marché en main d'œuvre qualifié en région					

## Des conditions préalables au déploiement de la formation à distance

Certaines conditions sont préalables au déploiement harmonieux de la FAD dans le réseau collégial.

Le Ministre :

Il y a d'abord la nécessité que le Ministre définisse les grandes orientations en adoptant une stratégie ministérielle touchant la formation initiale et la formation continue et qu'il consacre les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie. Il doit aussi être partie prenante du choix des programmes cibles à développer en format à distance, conjointement avec les collèges, et financer des projets expérimentaux.

Les collèges :

De leur côté, les collèges qui souhaitent participer à ces projets de développement doivent se concerter pour l'harmonisation de leurs programmes et pour avoir accès au financement des projets. Les collèges se sont dits prêts à signer un protocole d'entente, sur le modèle du *Protocole d'entente entre les cégeps sur l'élaboration et la gestion des attestations d'études collégiales (AEC)*, dans lequel ils s'engageront à soutenir des orientations et à respecter des engagements relativement à l'offre de FAD. Un comité, mis en place par le comité-conseil, pourrait travailler à la formulation d'un tel protocole d'entente. Il pourrait aussi définir les modalités de participation à des appels de projets et les modes de collaboration entre les collèges participants et avec le Cégep à distance. (Voir à l'annexe 2 les principales étapes du processus à mettre en place.)

## En conclusion

Nous sommes convaincus que le développement rationnel de la formation collégiale à distance doit se faire :

- sous le leadership du réseau collégial;
- appuyé par une stratégie ministérielle;
- et sous la coordination d'un organisme réunissant à la fois l'expertise et les dispositifs éprouvés, garants de l'efficacité de ce mode de formation.

Le Comité-conseil élargi du Cégep à distance répond à cette dernière condition. De son côté, le Cégep à distance possède l'expertise et les dispositifs éprouvés pour soutenir les collègues dans ce développement.

Nous demandons donc au Ministre de retenir le modèle de déploiement de la FAD proposé ici en mettant en œuvre les recommandations suivantes :

1. reconnaître l'expertise unique du Cégep à distance en :
  - a. reconduisant son mandat actuel en ce qui concerne la conception, la production et la diffusion par la FAD des programmes d'études collégiales pour lesquels on lui confie ces mandats, peu importe le mode de diffusion, et en ce qui concerne son rôle unique de recherche, de développement et de transfert de connaissances en FAD;
  - b. élargissant la composition de son comité-conseil afin d'assurer une plus large représentation des intervenants en FAD au Québec et d'y intégrer des représentants du milieu du travail (p. ex. un membre de la Commission des partenaires du marché du travail), pour que ce comité-conseil agisse comme organisme fédérateur en FAD;
  - c. lui accordant un rôle et des responsabilités élargies, basés sur son expertise unique de concertation et d'intégration réseau et en lui assurant d'être partie prenante à toutes les tables dont l'objet serait le développement et/ou le déploiement de la FAD au Québec;
  - d. lui accordant un rôle de coordination, en étroite collaboration avec le réseau collégial, du développement et du déploiement de la FAD afin d'assurer :
    - i. le développement harmonisé des programmes collégiaux techniques et le maintien de l'offre de formation préuniversitaire et technique à distance;
    - ii. l'accès élargi à tous les étudiants du Québec aux programmes collégiaux, notamment techniques, sur tout le territoire;
    - iii. la possibilité pour tous les étudiants de suivre le programme de leur choix tout en demeurant dans leur région respective;
    - iv. d'assurer un meilleur arrimage entre la formation collégiale et les besoins du marché, de l'emploi régional.

Nous recommandons aussi au Ministre :

2. de prioriser, en concertation avec le réseau collégial, les programmes techniques à développer et à déployer sur tout le territoire en adéquation avec les besoins du marché du travail local;

3. de déléguer au Comité-conseil du Cégep à distance le soin d'établir les mécanismes, les structures et les infrastructures nécessaires afin de mettre en œuvre le plan de développement établi par le Ministre;
4. de réviser la répartition des budgets actuels afin d'affecter des enveloppes spécifiques au soutien de projets expérimentaux en lien avec le développement des programmes techniques à distance;
5. d'affecter les ressources et les budgets nécessaires afin de soutenir le développement harmonisé et le déploiement concerté de la formation à technique à distance.

Ce faisant, le Ministre contribuera à la solution du problème de la viabilité des programmes et permettra de maintenir la plus large accessibilité possible à la formation collégiale, notamment technique, sur tout le territoire. De plus, il facilitera l'adaptation et l'adoption de modes de prestation de la formation conformes aux nouveaux besoins de la clientèle.

Nous considérons qu'il y a urgence d'agir pour permettre au réseau collégial de rattraper le retard qu'il semble vouloir accuser en FAD, par rapport à d'autres ordres d'enseignement ou d'autres province ou états.

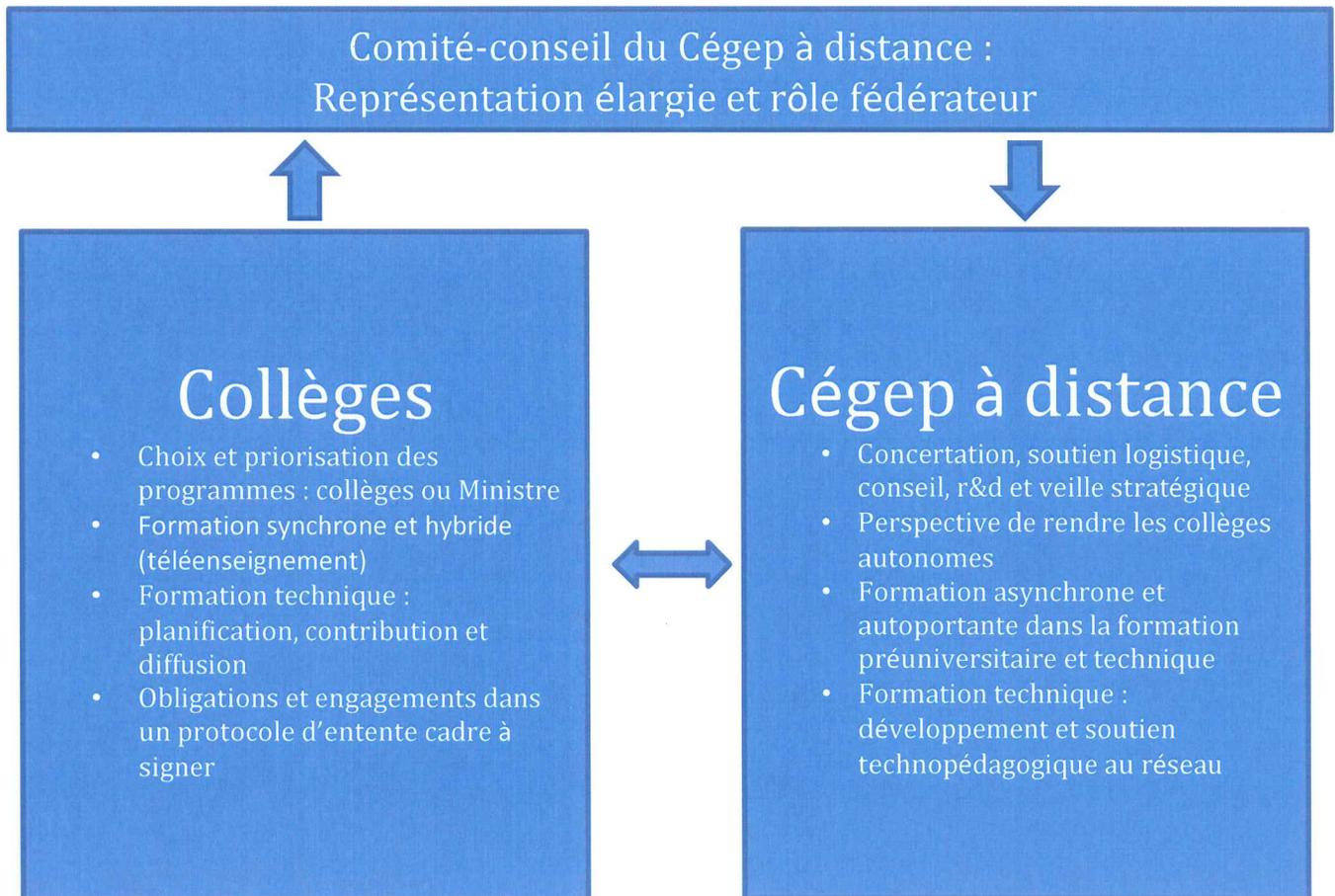
Ce mode de formation alternatif doit être résolument intégré à l'offre de formation collégiale et le Cégep à distance, en accord avec le réseau collégial, doit être le maître d'œuvre dans cet important projet. Enfin, en élargissant le rôle du Cégep à distance, son expertise unique pourra bénéficier à l'ensemble des intervenants en FAD, tous ordres confondus.

Le modèle proposé faisant déjà consensus dans le réseau, le Comité-conseil du Cégep à distance œuvre déjà à mettre en place des sous-comités de travail pour alimenter les réflexions sur :

- les modes de collaboration entre organismes intéressés;
- l'établissement d'un consortium modèle visant le développement d'un programme technique particulier;
- l'élaboration d'un processus visant la sélection des premiers programmes techniques à développer en concertation.

## Annexe 1

Modèle de planification et de coordination de la formation à distance  
Présentation faite au Forum des directions générales des collèges  
Fédération des cégeps, 12 et 13 novembre 2014



## Annexe 2

### Étapes de mise en œuvre et modalités de fonctionnement

- Élargissement du comité-conseil par le Ministre
- Création d'un comité « exécutif » du comité-conseil pour l'établissement d'un plan de travail
- Création d'un portail réseau d'information sur la FAD offerte par les collègues et les expertises acquises
- Appropriation des orientations ministérielles de déploiement de la FAD et du programme de financement des projets
- Signature, par les collègues, du protocole d'entente dans lequel ils s'engagent à soutenir les orientations et à respecter des engagements relativement au développement et à la diffusion de programmes de FAD
- Choix, par le comité-conseil, des programmes cibles à développer
- Précision des critères de participation et appel de projets
- Choix des collègues participants
- Entente de collaboration entre les collègues participants
- Établissement des attentes des collègues participants à l'endroit du Cégep à distance sur le plan du soutien technopédagogique et logistique
- Suivi des projets par le Cégep à distance en vue d'en évaluer les résultats et de dégager les pratiques les plus porteuses

## Annexe 3

### Documents cités dans l'avis et de référence

- *Plan de réinvestissement pour le développement de la formation à distance au Centre collégial de formation à distance*, document présenté à la Direction du soutien aux établissements d'enseignement supérieur. Février 2002,
- *Financement du Cégep à distance*, dossier adressé à M. Robert Poulin, directeur de la Direction du soutien aux établissements d'enseignement supérieur. Janvier 2003,
- *La formation à distance, un atout pour le système d'enseignement collégial*, mémoire présenté par le Cégep à distance au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Mai 2004
- *Le Cégep à distance, un levier stratégique pour faire face aux nouvelles réalités collégiales*, Mémoire présenté à Monsieur Guy Demers, président du Chantier sur l'offre de formation collégiale, Septembre 2013.
- Entente concernant le Cégep à distance du collège de Rosemont. Janvier 2011